

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00052 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**

Mercredi 23 Mars 2022

**Secrétaire de séance :**

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

**Absents excusés :**

**TRIGNAC :** Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

**Commission :** Administration générale

**Objet :** Administration CARENE - Commission de délégation de services publics (CDSP) - Composition - Communication des listes - Élection de dix membres (5 titulaires et 5 suppléants) - Annule et remplace la délibération 2022.00011 du 01/02/2022 suite à erreur matérielle

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

**Commission** : Administration générale

**Objet** : Administration CARENE - Commission de délégation de services publics (CDSP) - Composition - Communication des listes - Élection de dix membres (5 titulaires et 5 suppléants) - Annule et remplace la délibération 2022.00011 du 01/02/2022 suite à erreur matérielle

**David SAMZUN, Président,**

Expose,

En raison d'une erreur matérielle survenue lors du vote de la délibération 2022.00011 du 01<sup>er</sup> février 2022, je vous propose, mes cher.es collègues de procéder à nouveau à l'élection des membres de la Commission de délégation de services publics (CDSP).

M. Jean-Jacques LUMEAU, Conseiller communautaire élu en juin 2020 sur la liste « POUR Saint-Nazaire », est décédé le 23 décembre 2021. Il était membre de la commission de délégation de service public (CDSP).

Cette instance a un rôle stratégique sur beaucoup de nos dossiers et est au cœur de nos projets dans le cadre de nos délégations de service public.

Ainsi, alors même que les textes et notamment les dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) nous permettraient de fonctionner avec uniquement 4 suppléants sur les 5 initiaux, il nous semble important de pouvoir maintenir le nombre de suppléants à 5, tant d'un point de vue politique qu'organisationnel, en vue d'assurer sereinement le quorum de ces instances

C'est pourquoi je vous propose, mes cher-es Collègues, de procéder à de nouvelles élections afin de permettre la désignation des membres de la CDSP.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, la CDSP est composée lorsqu'il s'agit (...) d'un établissement public (...) de l'autorité habilitée à signer (...) ou son représentant, président, et de dix membres de l'assemblée délibérante (5 titulaires et 5 suppléants) élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel

Les listes en présence pour la CDSP, peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir ne doivent pas faire de distinguo entre membres titulaires et membres suppléants.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Je vous précise que les listes de candidats de la CDSP doivent obligatoirement être issues de celles soumises aux suffrages des électeurs lors de l'élection au Conseil municipal ; ainsi, la présentation d'une liste issue de la fusion de plusieurs listes d'opposition, tout comme d'ailleurs la présentation de listes concurrentes issues de la liste majoritaire, est proscrite.

Par délibération en date du 01<sup>er</sup> février 2022, le Conseil communautaire a précisé et approuvé les modalités de dépôt des listes.

Ainsi, la liste 1 suivante a fait acte de candidature à l'élection des membres de la CDSP:

1. Marie-Anne HALGAND
2. Eric PROVOST
3. Rémy RAHER
4. Xavier PERRIN
5. Jean-Louis LELIEVRE
6. Alain MANARA
7. Jean-Luc GUYODO
8. Sylvie CAUCHIE
9. Michel MOLIN
10. Lydia MEIGNEN

Après la tenue du scrutin, la composition de la Commission de délégation de services publics de la CARENE est la suivante :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants :	58
Nombre de voix liste 1:	52
Nombre d'abstention :	6
Ne prend pas part au vote	0

Le rapporteur entendu,

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, désigne comme suit les membres du Conseil appelés à siéger, pour la durée du mandat restant à courir, à la Commission de Délégation de services publics :

- en qualité de membres titulaires :
  - Marie-Anne HALGAND
  - Eric PROVOST
  - Rémy RAHER
  - Xavier PERRIN
  - Jean-Louis LELIEVRE
  
- en qualité de membres suppléants :
  - Alain MANARA
  - Jean-Luc GUYODO
  - Sylvie CAUCHIE
  - Michel MOLIN
  - Lydia MEIGNEN

Le Président,  
David SAMZUN